

Reçu le :

Saint-Pons de Thomières, le 19 août 2021

Monsieur Sylvain FERNANDEZ
Président de la communauté de communes
du Sor et de l'Agout
Espace de loisirs « Les étangs »
81710 SAIX

N./Ref.: 21.179.PGE/AMG

Dossier suivi par Amélie-Madeleine GUERS, Chargée de mission Urbanisme, Habitat, Architecture et Paysage

Objet : Avis du Pnr HL sur le projet de révision allégée du PLUi Sor et Agout

Monsieur le Président,

Vous avez adressé le projet de révision allégée du PLUi pour avis au Parc naturel régional du Haut-Languedoc, je vous en remercie.

Le projet de révision allégée du PLUi porte sur :

 La suppression de la trame TVB sur la zone Ne identifiée dans le PLUi afin de permettre l'implantation du projet éolien de la société VSB sur le territoire de la commune de Massaguel,

Pour rappel, dans son avis en date du 8 avril 2019 sur le projet arrêté de PLUI le Parc naturel régional du Haut-Languedoc avait émis la réserve suivante sur le projet de zonage indicé Ne.

« Concernant le Zonage Naturel énergies renouvelable, le zonage reprend les projets éoliens en cours sur le territoire. Le Parc attire votre attention toutefois sur le fait qu'un avis favorable du Parc ne vaut pas l'avis du Parc sur un projet dans le secteur identifié. Tout projet éolien sur le secteur fera l'objet d'une analyse et d'un avis spécifique pour chaque projet par le Parc après analyse de la commission compétente. Ce zonage ne fait pas l'objet d'une justification au regard de la compatibilité avec la Charte du Parc et la mesure 2.1.2 « Assurer un développement maitrisé des énergies renouvelables ». Ainsi, le Parc émet une réserve sur cet aspect du PLUi au regard de l'analyse de chaque projet éolien et de l'avis spécifique pour chaque projet. Je vous informe que le parc émet un avis favorable avec des réserves sur ce dossier. »

De plus suite au passage du projet en commission Energie du Parc naturel régional du Haut-Languedoc en décembre 2019 celui-ci avait émis plusieurs réserves concernant le volet environnemental notamment sur les enjeux oiseaux et chiroptères non négligeables.

En conséquence, <u>sous réserve de la prise en compte des mesures paysagères et environnementales formulées ci-dessus,</u> je vous informe que le Parc naturel régional du Haut-Languedoc émet un avis favorable sur ce projet de révision allégée du PLUi.





Parc naturel régional du Haut-Languedoc • 1 Place du Foirail - BP.9 - 34220 Saint-Pons-de-Thomières • Tél. : 04.67.97.38.22 Fax : 04.67.97.38.18 • accueil@parc-haut-languedoc.fr • www.parc-haut-languedoc.fr

Amélie-Madeleine GUERS, chargée de mission urbanisme, habitat, architecture et paysage se tient à votre disposition pour tout complément et pour vous accompagner dans la prise en compte de ces remarques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées et les meilleures.

Le Président,

Daniel VIALELLE,

Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn

COPIE: DDT81, DREAL